

Selarl ACTION JURIS 30

RCS NIMES 518 853 411 00032 / TVA N° 81 518853411 00032

Patrick LASSEAUX Morgane PUCHAT Valentin RAMOND Christophe BLAVIT
Commissaires de Justice Associés
Huissiers de Justice Associés

Siège Social

571 Avenue de Croupillac – 30100 ALES
Tél : 04.66.52.87.56

Bureau Annexe

11 Rue Pierre Gorlier - 30120 LE VIGAN
Tél 04.67.81.14.65

Courriel : huissier-ales@actionjuris30.fr

Site : www.actionjuris30.fr

PROCES VERBAL D'INVENTAIRE

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

*ET LE QUINZE NOVEMBRE A NEUF HEURES
QUINZE*

HUISSIER DE JUSTICE

Dossier 170070

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

ET LE QUINZE NOVEMBRE A NEUF HEURES QUINZE

A LA REQUETE DU :

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES (30), situé 12 Rue Cité Foulc à **NIMES** (30000), pris en la personne de son Greffier en exercice ;

AGISSANT EN VERTU :

D'un jugement rendu par le **TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES** (30), le 06/11/2024, ouvrant la procédure de liquidation judiciaire simplifiée, conformément aux articles L 640-1 à L644-5 du code de commerce et celles du décret y afférent, à l'égard de la **SARL JBC PAYSAGISTE & AMENAGEMENTS** dont le siège social est situé à **SAINT-VICTOR-DE-MALCAP** (30500), 15 Chemin de la Soucasse, ledit jugement me désignant aux fins de dresser un inventaire et réaliser une prise de patrimoine du débiteur ainsi que des garanties qui le grèvent conformément aux dispositions des articles L 622-6 et L 641-1 du code de commerce, avec faculté de délégation en cas d'incompétence territoriale ;

Une copie de ce jugement est annexée en fin du présent procès-verbal.

Ainsi qu'à la demande de **Maître Pierre JULIEN**, Mandataire Judiciaire à **NIMES CEDEX 4** (30006), 3 Boulevard Amiral Courbet BP 10001, nommé en qualité de Liquidateur Judiciaire de la **SARL JBC PAYSAGISTE & AMENAGEMENTS**.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, **Maître Patrick LASSEAUX**, Commissaire de Justice Associé, l'un des membres de la **Selarl ACTION JURIS 30**, titulaire d'un office de commissaires de justice associés dont le siège social est à ALÈS (Gard), 571 Avenue de Croupillac, et ayant bureau secondaire au VIGAN (Gard), 11 Rue Pierre Gorlier, soussigné,

Me suis transporté ce jour, à 09 heures 15, 15 Chemin de la Soucasse à **SAINT-VICTOR-DE-MALCAP** (30500), à l'adresse du siège social et lieu d'activité de la **SARL JBC PAYSAGISTE & AMENAGEMENTS**, exerçant l'activité de services de paysagisme (débroussaillage, taille de haie, tonte, création et entretien de jardins, élagage, abattage), petite maçonnerie paysagère (pose de clôture), après l'avoir préalablement convoquée le 07/11/2024, par courrier, selon copie annexée en fin.

Sur place, en présence de **Monsieur Jean-Baptiste CORREGGI**, demeurant à la même adresse et co-gérant de la **SARL JBC PAYSAGISTE & AMENAGEMENTS**, après l'avoir préalablement convoqué le 07/11/2024, par courrier, selon copie annexée en fin, je procède alors à l'inventaire de l'actif appartenant à la **SARL JBC PAYSAGISTE & AMENAGEMENTS**, étant précisé que le prix entre parenthèses est un prix de prisée, correspondant à la valeur estimée du bien, dans le cadre d'une vente aux enchères publiques.

- 1 perforateur **SPIT 352** (150 €),
- 1 poste à souder **GYSMI 160** avec masque de protection (120 €),
- 1 pistolet à peinture **PARKSIDE**, avec coffret (10 €),
- 1 taille-haie **ECHO HC-2020R** (100 €),
- 1 disqueuse **HIKOKI G23-ST** (40 €),
- 1 compresseur **QUARTZ**, 50 litres (100€),
- 1 débroussailleuse **STIHL FS260C** (250 €),
- 1 aspirateur **IPC GC 2/90** (120 €),
- 1 marteau piqueur **MAC ALLISTER MSB R 1700** (80 €),
- 1 lot d'outillage à main (scie, poulie, spot, clés, casque, bottes) (60 €),
- 1 paire de griffes d'élagage (120 €),
- 1 règle niveau (10 €),
- 1 sac d'élagage (20 €),
- 1 tondeuse **STERWINS 46BTRS** (150 €),
- 3 brouettes (15 €),
- 1 échelle alu, 2 brins (30 €),
- 1 lot de panneaux travaux (40 €),
- 1 bétonnière électrique ½ sac (50 €),
- 1 griffe de levage (100 €).

La valeur totale de l'actif inventorié, s'élève donc à la somme de **MILLE CINQ CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (1.565 €)**.

Monsieur Jean-Baptiste CORREGGI me déclare que la **SARL JBC PAYSAGISTE & AMENAGEMENTS** est en possession d'un camion-benne de marque **IVECO**, en location et propriété de **CNM FINANCEMENT**.

Monsieur Jean-Baptiste CORREGGI me déclare qu'il n'existe pas d'autre actif que celui inventorié ci-dessus, qu'il n'existe pas d'actif pouvant être revendiqué autre que le véhicule IVECO visé ci-dessus et qu'il n'existe pas d'actif roulant, propriété de la **SARL JBC PAYSAGISTE & AMENAGEMENTS**.

Telles sont mes constatations.

J'annexe 11 photographies prises au moment de mes présentes opérations.

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent PROCES VERBAL D'INVENTAIRE pour servir et valoir ce que de droit.

Conformément aux dispositions légales, j'adresse un exemplaire de cet inventaire à *Maître Pierre JULIEN*, un exemplaire au *Tribunal de Commerce de NÎMES*, un exemplaire à *Monsieur Jean-Baptiste CORREGGI* et un à *Madame Camille CORREGGI*.

Julien

2024F01517 - 2431100026/1

COPIE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES

06/11/2024 jugement du SIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Numéro de rôle : 2024F1517
Numéro de Procédure Collective : 2024RJ522
Numéro Parquet : 24 / 29 / 0522

SARL JBC PAYSAGISTE & AMENAGEMENTS

Dont le siège social est :
15 CHEMIN DE LA SOUCASSE 30500 SAINT-VICTOR-DE-MALCAP
Assistée par Maître VASQUEZ Alexandre, Avocat,
12 RUE EDGAR QUINET
30100 ALES

Représentants légaux :
Madame CORREGGI Camille Anaïs
15 CHEMIN DE LA SOUCASSE
30500 SAINT-VICTOR-DE-MALCAP
Et
Monsieur CORREGGI Jean-Baptiste
15 CHEMIN DE LA SOUCASSE
30500 SAINT-VICTOR-DE-MALCAP

Après que les débats aient eu lieu en Chambre du Conseil le trente octobre deux mille vingt-quatre où siégeaient :

- Monsieur Antoine CAPALDI, Président,
- Monsieur Fabien DOROCQ, Juge,
- Monsieur Esteban MARIN, Juge,

Assistés de :

- Madame Olivia GOUYER-LARRIVE, commis-greffier,

En présence du Ministère Public représenté par :

- MINISTERE PUBLIC AVISE

Le Tribunal ainsi composé et assisté a entendu les parties et mis le dossier en délibéré au six novembre deux mille vingt-quatre.

Les magistrats en ont ensuite délibéré, en secret conformément à la loi.

Délibéré rendu ce jour six novembre deux mille vingt-quatre par mise à disposition au greffe

A la date du 23/10/2024, Madame CORREGGI Camille Anaïs et Monsieur CORREGGI Jean-Baptiste co-gérants de la SARL JBC PAYSAGISTE & AMENAGEMENTS, ont régularisé une déclaration de cessation des paiements au Greffe du Tribunal de céans, conformément à l'article R 640-1 du code de commerce, et ont sollicité l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire conformément aux dispositions des articles L 640-1 à L 644-5 du Code de Commerce.

Attendu que la SARL JBC PAYSAGISTE & AMENAGEMENTS est inscrite au RCS de Nîmes depuis le 07/12/2020, sous le numéro 891 273 310 pour l'activité de services de paysagisme (débroussaillage, taille de haie, tonte, création et entretien de jardins, élagage, abattage), petite maçonnerie paysagère (pose de clôture).

Attendu que, sur la convocation délivrée par le greffe du tribunal de commerce, Madame CORREGGI Camille Anaïs née le 06/09/2000 à MARSEILLE et Monsieur CORREGGI Jean-Baptiste né le 10/07/1994 à MARSEILLE tous deux, demeurant 15 Chemin De La Soucasse 30500 SAINT-VICTOR-DE-MALCAP, pris en qualité de co-gérants de la SARL JBC PAYSAGISTE & AMENAGEMENTS, ont comparu en Chambre du Conseil le 30/10/2024 assistés de leur conseil Maître VASQUEZ Alexandre, Avocat.

Sur ce,

Il résulte des informations recueillies à l'audience et des pièces communiquées que le débiteur se trouve dans l'impossibilité de faire face au passif exigible qui s'élèverait à la somme de 273.791 Euros avec son actif disponible, qu'il est donc en état de cessation des paiements. Que son chiffre d'affaires d'un montant de 190.170 Euros est inférieur à 300 000 euros.

Que l'entreprise emploierait 1 salarié.

En chambre du conseil, il ressort des débats que suite à des impayés, la société a engagé des poursuites judiciaires qui sont toujours en cours.

Que la société connaît une baisse de rentabilité et qu'à la suite d'un cambriolage, le matériel volé n'a pas pu être remplacé par manque de moyens.

Que par conséquent l'activité de la société ne peut perdurer.

Que la preuve de la cessation des paiements du déclarant ressort de son propre aveu et des documents soumis à l'appréciation du Tribunal

Que le débiteur est recevable et bien fondé en sa demande et qu'en conséquence, au regard du chiffre d'affaires et du nombre de salariés qui n'excèdent pas les seuils fixés par les articles L641-2 et D641-10 du code de commerce, il échet d'ouvrir la procédure de liquidation judiciaire simplifiée à son égard, conformément au Titre IV du Livre VI du Code de Commerce.

PAR CES MOTIFS

Le tribunal après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant publiquement, par décision contradictoire et en premier ressort,

Le ministère public avisé,

Vu les articles L 641-2 et D 641-10 du code de commerce,

CONSTATE l'état de cessation des paiements,

OUVRE la procédure de liquidation judiciaire simplifiée, conformément aux articles L.640-1 à L 644-5 du code de commerce et celles du décret y afférent.

A l'égard de :

SARL JBC PAYSAGISTE & AMENAGEMENTS
15 CHEMIN DE LA SOUCASSE
30500 SAINT-VICTOR-DE-MALCAP

FIXE au **30/05/2023** la date de cessation des paiements

DÉSIGNE **Monsieur MARTIN Luc en qualité de juge commissaire titulaire et Madame BANCEL Marie-France en qualité de juge commissaire suppléant.**

DÉSIGNE **Maître JULIEN demeurant 3 BOULEVARD AMIRAL COURBET BP 10001 30006 NIMES CEDEX 4 en qualité de liquidateur judiciaire.**

INVITE le cas échéant, le comité d'entreprise ou à défaut les délégués du personnel ou à défaut de ces deux précédents, les salariés de l'entreprise à désigner au sein de celle-ci, un représentant des salariés, conformément aux dispositions de l'article L 641-1 du Code de Commerce et à communiquer le procès-verbal de désignation où le procès-verbal de carence au greffe dans un délai de 10 jours à compter du présent jugement conformément aux dispositions de l'article R 641-1 du code de commerce.

DESIGNE la **SELARL ACTION JURIS 30 4 RUE MAURICE BOURDET 30100 ALES**, Commissaire de justice, aux fins de réaliser l'inventaire prévu par l'article L 622-6 du code de commerce et la **prise** de l'actif du débiteur **conformément** aux dispositions de l'article L 641-1 du code de commerce, avec faculté de délégation en cas d'incompétence territoriale.

Dit que le liquidateur judiciaire procédera à la vente de gré à gré ou aux enchères publiques de l'ensemble des biens meubles composant l'actif de la procédure dans les quatre mois à compter de la présente décision conformément aux dispositions de l'article L644-2 du code de commerce,

FIXE le délai de déclaration des créances imparti aux créanciers à deux mois à compter de la publication au bodacc du présent jugement, conformément à l'article R 641-25 du code de commerce.

DIT que le liquidateur devra déposer la liste des créances dans le délai de 4 mois à compter de la publication du présent jugement au bodacc.

Conformément à l'article R 641-6 du code de commerce, DIT au greffier de notifier le présent jugement au débiteur.

De signifier ledit jugement aux personnes qui ont qualité pour interjeter appel.

2024F01517 - 2431100026/4

D'en adresser copie aux mandataires de justice désignés, au Procureur de la République, au Directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques et tous autres intéressés.

D'en faire mention sur tous registres ou répertoires prévus à cet effet.

DE procéder à la publicité du dit jugement tant sur le journal officiel BODACC que sur le journal d'annonces légales du lieu où le débiteur a le siège de son entreprise ou des établissements secondaires.

ORDONNE l'exécution provisoire.

JUGE et DIT en application de l'article L 644-5 du code de commerce, que la clôture de la liquidation judiciaire devra être examinée au plus tard le 06/05/2025.

ORDONNE à Madame CORREGGI Camille Anaïs et à Monsieur CORREGGI Jean-Baptiste de communiquer sans délai au greffe de la juridiction ainsi qu'au mandataire liquidateur tout changement d'adresse de leur domicile personnel afin qu'ils puissent être joints à tout moment et sans délai pour les besoins de la procédure.

DIT que les dépens seront privilégiés de liquidation judiciaire.

La présente décision a été signée par Monsieur CAPALDI Antoine, Président, ainsi que par Madame GOUYER-LARRIVE Olivia, Greffier.

Suivent les signatures :

- Monsieur CAPALDI Antoine, Président,
- Madame GOUYER-LARRIVE Olivia, Greffier,



SELARL ACTION JURIS 30

Compétence : Gard, Vaucluse, Ardèche, Lozère

Compétence nationale pour les constats

RCS NIMES 518 853 411 - TVA N° FR 8151885341100016 - www.actionjuris30.fr



SARL JBC PAYSAGISTE ET AMÉNAGEMENTS
15 Chemin de la Soucasse
30500 SAINT VICTOR DE MALCAP

ALES, le 7 Novembre 2024

Maitre Patrick LASSEAUX

Maitre Morgane PUCHAT

Maitre Valentin RAMOND

Huissiers de justice associés co-gérants

Maitre Christophe BLAVIT

Huissier de justice associé

VOTRE GESTIONNAIRE :
VEZY Anne

Affaire : JULIEN Pierre/JBC
PAYSAGISTE
Vos Réfs : ROLE 108766 - LJS -
JBC PAYSAGISTE &
AMENAGEMENTS SARL
Dossier : 170070

Dossier : 170070 AV

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la procédure ouverte par le Tribunal de Commerce de NIMES (Gard), je suis chargé par cette Juridiction de procéder à l'inventaire et à la prise des divers biens qui forment l'actif de la Société ou de votre Entreprise.

Pour ce faire, **vous devez me remettre** la liste des biens gagés, nantis ou placés sous sujétion douanière, ainsi que la liste des biens en dépôt, location, L. O. A., crédit-bail ou encore détenus avec une clause de réserve de propriété ou plus généralement les biens susceptibles d'être revendiqués par des tiers.

En prévision de ce rendez-vous, **vous voudrez bien réunir et me remettre** les documents suivants

- Copie liste des immobilisations,
- Copie contrat locations, leasing, matériel en dépôt, etc.,
- Copie cartes grises des véhicules et matériels roulants,
- Inventaires des actifs et du stock, ou tous documents que vous jugerez utiles ou nécessaires de produire.

AFIN DE REGLER AU MIEUX CETTE AFFAIRE DANS LES PLUS BREFS DELAIS, NOUS DEVONS VOUS RENCONTRER PERSONNELLEMENT.

POUR CE FAIRE, NOUS VOUS PRIONS DE PRENDRE CONTACT, DE TOUTE URGENCE, AVEC NOTRE ETUDE, EN TELEPHONANT AU 04 66 52 87 56.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Maitre Patrick LASSEAUX



BUREAU PRINCIPAL :

571 Avenue de Croupillac
30100 ALES

Tél : 04 66 52 87 56

BUREAU SECONDAIRE :

27 Avenue Emmanuel d'Alzon, BP14,
30120 LE VIGAN

Tél : 04 67 81 14 65

Mail : huissier-ales@actionjuris30.fr

Site : www.actionjuris30.fr

Tél Constat : 06 30 28 01 50

R.C.S NIMES : 518 853 411 00016

T.V.A. N° FR 815885341100016

PAIEMENT SECURISE :

- **Par carte bancaire** à l'étude, sur simple appel téléphonique ou sur notre site internet

- **Par virement bancaire :**
CRCA LANGUEDOC ROUSSILLON
BIC : AGRIFRPP835
IBAN : FR76 1350 6100 0014 0623
7200 180

- Membre d'une Association de Gestion Agréée acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque

Conformément à la loi information et Libertés du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes



SELARL ACTION JURIS 30

Compétence : Gard, Vaucluse, Ardèche, Lozère

Compétence nationale pour les constats

RCS NIMES 518 853 411 - TVA N° FR 8151885341100016 - www.actionjuris30.fr

COPY

Maitre Patrick LASSEAUX
Maitre Morgane PUCHAT
Maitre Valentin RAMOND
Huissiers de justice associés co-gérants
Maitre Christophe BLAVIT
Huissier de justice associé

VOTRE GESTIONNAIRE :
VEZY Anne

Affaire : JULIEN Pierre/JBC
PAYSAGISTE
Vos Réfs : ROLE 108766 - LJS -
JBC PAYSAGISTE &
AMENAGEMENTS SARL
Dossier : 170070

BUREAU PRINCIPAL :
571 Avenue de Croupillac
30100 ALES

Tél : 04 66 52 87 56

BUREAU SECONDAIRE :
27 Avenue Emmanuel d'Aizon, BP14,
30120 LE VIGAN
Tél : 04 67 81 14 65
Mail : huissier-ales@actionjuris30.fr
Site : www.actionjuris30.fr
Tél Constat : 06 30 28 01 50

R.C.S NIMES : 518 853 411 00016
T.V.A. N° FR 8151885341100016

PAIEMENT SECURISE :

- Par carte bancaire à l'étude, sur simple appel téléphonique ou sur notre site internet

- Par virement bancaire :
CRCA LANGUEDOC ROUSSILLON
BIC : AGRIFRPP835
IBAN : FR76 1350 6100 0014 0823 7200 180

- Membre d'une Association de Gestion Agréée acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque

Conformément à la loi Information et Libertés du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes

Madame CORREGGI CAMILLE
15 CHEMIN DE LA SOUCASSE
30500 SAINT VICTOR DE MALCAP

ALES, le 7 Novembre 2024

Dossier : 170070 AV

Madame,

Dans le cadre de la procédure ouverte par le Tribunal de Commerce de NIMES (Gard), je suis chargé par cette Juridiction de procéder à l'inventaire et à la prise des divers biens qui forment l'actif de la Société ou de votre Entreprise.

Pour ce faire, **vous devez me remettre** la liste des biens gagés, nantis ou placés sous sujétion douanière, ainsi que la liste des biens en dépôt, location, L. O. A., crédit-bail ou encore détenus avec une clause de réserve de propriété ou plus généralement les biens susceptibles d'être revendiqués par des tiers.

En prévision de ce rendez-vous, **vous voudrez bien réunir et me remettre** les documents suivants

- Copie liste des immobilisations,
- Copie contrat locations, leasing, matériel en dépôt, etc.,
- Copie cartes grises des véhicules et matériels roulants,
- Inventaires des actifs et du stock, ou tous documents que vous jugerez utiles ou nécessaires de produire.

AFIN DE REGLER AU MIEUX CETTE AFFAIRE DANS LES PLUS BREFS DELAIS, NOUS DEVONS VOUS RENCONTRER PERSONNELLEMENT.

POUR CE FAIRE, NOUS VOUS PRIONS DE PRENDRE CONTACT, DE TOUTE URGENCE, AVEC NOTRE ETUDE, EN TELEPHONANT AU 04 66 52 87 56.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Maitre Patrick LASSEAUX





SELARL ACTION JURIS 30

COPIE

Compétence : Gard, Vaucluse, Ardèche, Lozère

Compétence nationale pour les constats

RCS NIMES 518 853 411 - TVA N° FR 8151885341100016 - www.actionjuris30.fr

Maître Patrick LASSEAUX

Maître Morgane PUCHAT

Maître Valentin RAMOND

Huissiers de justice associés co-gérants

Maître Christophe BLAVIT

Huissier de justice associé

VOTRE GESTIONNAIRE :
VEZY Anne

Affaire : JULIEN Pierre/JBC
PAYSAGISTE
Vos Réfs : ROLE 108766 - LJS -
JBC PAYSAGISTE &
AMENAGEMENTS SARL
Dossier : 170070

BUREAU PRINCIPAL :

571 Avenue de Croupillac
30100 ALES

Tél : 04 66 52 87 56

BUREAU SECONDAIRE :

27 Avenue Emmanuel d'Alzon, BP14,
30120 LE VIGAN

Tél : 04 67 81 14 65

Mail : huissier-ales@actionjuris30.fr

Site : www.actionjuris30.fr

Tél Constat : 06 30 28 01 50

R.C.S NIMES : 518 853 411 00016

T.V.A. N° FR 815885341100016

PAIEMENT SECURISE :

- **Par carte bancaire** à l'étude, sur simple appel téléphonique ou sur notre site internet

- **Par virement bancaire :**
CRCA LANGUEDOC ROUSSILLON
BIC : AGRIFRPP835
IBAN : FR75 1350 6100 0014 0623
7200 180

- Membre d'une Association de Gestion Agréée acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque

Conformément à la loi information et Libertés du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes

Monsieur CORREGGI JEAN BAPTISTE
15 CHEMIN DE LA SOUCASSE
30500 SAINT VICTOR DE MALCAP

ALES, le 7 Novembre 2024

Dossier : 170070 AV

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure ouverte par le Tribunal de Commerce de NIMES (Gard), je suis chargé par cette Juridiction de procéder à l'inventaire et à la prise des divers biens qui forment l'actif de la Société ou de votre Entreprise.

Pour ce faire, vous devrez me remettre la liste des biens gagés, nantis ou placés sous sujétion douanière, ainsi que la liste des biens en dépôt, location, L. O. A., crédit-bail ou encore détenus avec une clause de réserve de propriété ou plus généralement les biens susceptibles d'être revendiqués par des tiers.

En prévision de ce rendez-vous, vous voudrez bien réunir et me remettre les documents suivants

- Copie liste des immobilisations,
- Copie contrat locations, leasing, matériel en dépôt, etc.,
- Copie cartes grises des véhicules et matériels roulants,
- Inventaires des actifs et du stock, ou tous documents que vous jugerez utiles ou nécessaires de produire.

AFIN DE REGLER AU MIEUX CETTE AFFAIRE DANS LES PLUS BREFS DELAIS, NOUS DEVONS VOUS RENCONTRER PERSONNELLEMENT.

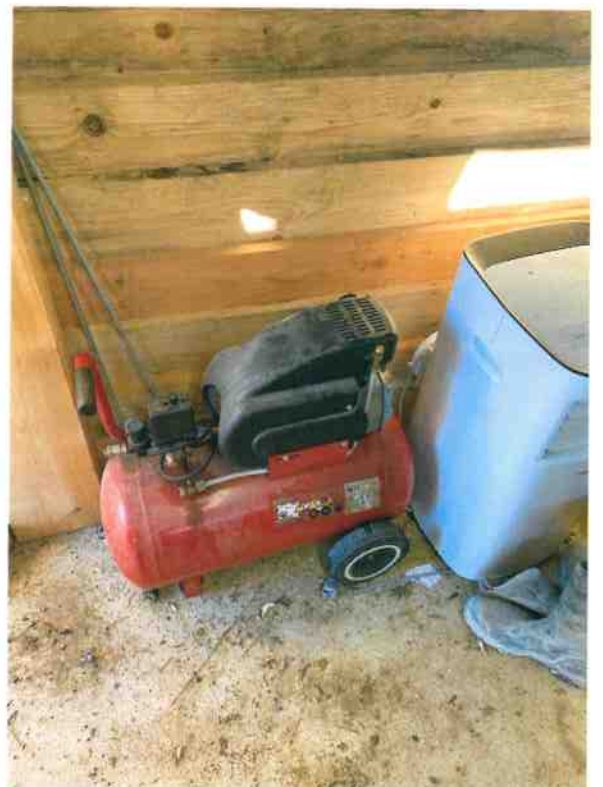
POUR CE FAIRE, NOUS VOUS PRIONS DE PRENDRE CONTACT. DE TOUTE URGENCE, AVEC NOTRE ETUDE, EN TELEPHONANT AU 04 66 52 87 56.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Maître Patrick LASSEAUX

P.O



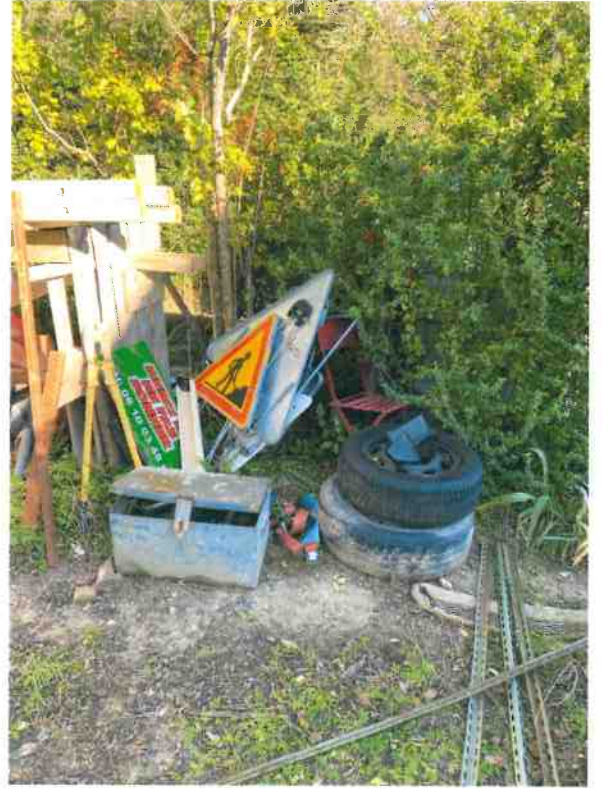


12

Selarl ACTION JURIS 30

Me Patrick LASSEAUX - Me Morgane PUCHAT - Me Valentin RAMOND - Me Christophe BLAVIT
Huissiers de Justice Associés





SOUS TOUTES RESERVES

DONT ACTE

COUT DE L'ACTE	
Honoraires Vacations Inventaire HT	322.00 €
Requête Copies et Pièces HT	47.90 €
Honoraire Prisée HT	23.28 €
S.C.T.	9.40 €
T.V.A. (20,00 %)	80.52 €
<u>Affranchissement convocation :</u>	
-3 Lettres simples	3.87 €
<u>Affranchissement retour inventaire :</u>	
-2 LRAR	13.84 €
-2 Lettres simples	5.16 €
TOTAL T.T.C.	505.97 €

Maître Patrick LASSEAUX



Détail honoraires prisée HT :

Actifs < 1.725 € : 1.565 € x 1.488 %.....

23,28 €